



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

classes préparatoires

Question écrite n° 21205

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que le système français des classes préparatoires et des Grandes écoles est envié par de nombreux autres pays qui ne disposent pas d'une filière aussi structurée pour la formation des ingénieurs et des cadres commerciaux supérieurs. Non seulement l'efficacité de ce système n'est plus à démontrer mais en outre, il permet une véritable promotion sociale car le coût des études en classes préparatoires est deux ou trois fois moins élevé qu'en faculté. De ce fait, même lorsqu'ils sont issus de catégories sociales modestes, les jeunes ont une chance incontestable de réussite à condition d'en avoir la volonté. De manière fort légitime, les projets gouvernementaux qui tendent à porter atteinte à la filière classes préparatoires - grandes écoles sont particulièrement inquiétants. Il y a suffisamment de problèmes dans l'éducation nationale pour qu'il ne soit pas judicieux de déstabiliser ce qui fonctionne bien. En conséquence, elle lui demande quelles sont ses intentions exactes au sujet des classes préparatoires aux grandes écoles.

Texte de la réponse

Il est précisé que les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) constituent un élément essentiel et original du dispositif de l'enseignement supérieur français. Il n'est donc pas question de leur porter atteinte et aucune réforme les concernant n'est à l'ordre du jour et ceci d'autant plus que leurs programmes et leur scolarité ont été profondément rénovés en 1995. De même, les grandes écoles dont la qualité de la formation est unanimement reconnue sont et demeureront un des fondements du dispositif précité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21205

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6079

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 459